

## Je veux inscrire mon enfant dans une école



Il existe 2 moments clés pour inscrire mon enfant à l'école :  À 3 ans lorsqu'il entre à l'école maternelle  Lors d'un emménagement sur la commune
Comment faire ?
Je remplis le formulaire d'inscription directement en ligne sur brunoy.fr.
Je prends rendez-vous à <b>l'espace Brunoy Familles</b> afin de procéder à la pré-inscription scolaire.
Seules les personnes disposant de l'autorité parentale sont autorisées à venir inscrire leur(s) enfant(s).
Quels documents fournir?
Originaux et copies vous seront demandés.
Livret de famille ou acte de naissance (daté de moins de 3 mois)
Justificatif de domicile (taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer)
Si hébergé, <b>attestation sur l'honneur</b> de la famille hébergeante + carte d'identité et facture au nom de l'hébergé
Pour les parents divorcés ou séparés : <b>ordonnance du juge</b> ou accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription scolaire de l'enfant sur la Ville de Brunoy avec pièce d'identité des 2 parents
Carnet de santé de l'enfant (copie des pages de vaccins).
Si l'enfant est déjà scolarisé sur une autre école, un certificat de radiation délivré par l'Éducation nationale

## Pour le calcul du quotient familial,



Taxe d'habitation N-1 (recto/verso)
Feuille d' <b>imposition</b> de l'année N-1 (recto/verso)
Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois
2 derniers bulletins de salaire de chaque personne vivant au foyer ou relevé de
situation du Pôle Emploi ou tout autre justificatif de revenus.



Besoin d'aide?

Contactez le service Brunoy Familles 01 69 39 97 14 / 01 69 39 97 83

